

Convention de Projet-Etude

ENTRE

Guingamp-Paimpol Agglomération,

Représenté par son Président, Vincent LE MEAUX

Agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du

D'une part,

ET :

L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro)

Etablissement public national à caractère scientifique culturel et professionnel.

SIRET 130 026 222 00013

dont le siège est situé 42 rue Scheffer – 75116 Paris

Représenté par Madame Anne-Lucie WACK, directrice générale

Ici représenté par Madame Alessia LEFEBURE, directrice au titre de son école interne l'Institut Agro Rennes-Angers, 65 rue de Saint Briec, 35042 Rennes.

Ci-après dénommé « **l'Institut Agro Rennes-Angers** »

D'autre part

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre du projet-Etude sur la réalisation d'un état des lieux de la pêche côtière et de l'aquaculture à l'échelle du Quartier Maritime de Paimpol (Côtes d'Armor), réalisé par **un groupe d'étudiants** de niveau Master 2 de la formation Ingénieur Agronome « Politique et Marchés de l'Agriculture et des Ressources » (POMAR) et du Master « Economie Appliquée : Agriculture, Mer, Environnement » (E2AME) encadrés et supervisés par des enseignants chercheurs de l'Institut Agro Rennes-Angers.

Article 2 : Durée de l'Etude

La présente convention prend effet le 1er septembre 2022 et se terminera le 31 janvier 2023 lorsque les missions de l'Etude mentionnées en annexe de la présente convention seront achevées.

Article 3 : Compte-rendu de l'Etude

Une première restitution orale du projet d'Etude sera présentée le 14 décembre 2022. Un diaporama comprendra :

- - la problématique et les questions posées
- - la méthodologie utilisée
- - les premiers résultats

Un deuxième compte-rendu sera effectué fin janvier 2023, il comprendra : un dossier final présentant une synthèse bibliographique sur le sujet de l'Etude, une analyse approfondie et une discussion des résultats.

Article 4 : Confidentialité et engagements réciproques

Les étudiants impliqués dans l'Etude, ainsi que leurs enseignants, s'engagent à respecter une stricte confidentialité sur les travaux menés, leurs résultats et les données échangées par les Parties à l'occasion de l'Etude et de la réalisation des missions.

Le porteur du projet-Etude sur la réalisation d'un état des lieux de la pêche côtière et de l'aquaculture à l'échelle du Quartier Maritime de Paimpol (Côtes d'Armor), représentée par Madame LE GAL Nathalie, chargée de mission économie maritime, innovation et transitions, s'engage à se rendre accessible pour rencontrer les étudiants et leurs enseignants en charge de l'Etude selon les nécessités apparaissant au fur et à mesure de l'avancée du projet, en particulier et si possible, rapidement à compter du démarrage du projet, selon les modalités définies entre les différentes parties.

Il s'engage à rendre accessible les données, les documents et les informations directement en lien avec le projet d'Etude qui sont nécessaires et indispensables aux étudiants et leurs enseignants pour l'avancée de leurs travaux.

Article 5 : Paiement de l'Etude

Cette étude ne donne pas lieu à un échange financier entre les deux parties, sur présentation des justificatifs. Cependant le porteur du projet projet-Etude sur la réalisation d'un état des lieux de la pêche côtière et de l'aquaculture à l'échelle du Quartier Maritime de Paimpol (Côtes d'Armor) s'engage à prendre en charge les frais engagés par les étudiants pour la réalisation du projet (frais de missions et de déplacement, hébergement si besoin).

Les pièces constitutives de la convention sont :

- le présent document,
- le programme du projet-Etude (annexe).

Fait en 2 exemplaires originaux

A Guingamp, le

Le Président de
Guingamp-Paimpol
Agglomération

La directrice de l'Institut Agro
Rennes-Angers

Vincent LE MEAUX

Alessia LEFEBURE

Annexe :

Projet-Etude « sur la réalisation d'un état des lieux de la pêche côtière et de l'aquaculture à l'échelle du Quartier Maritime de Paimpol (Côtes d'Armor) »

Description de la mission :

Zone d'étude : quartier maritime de Paimpol (territoires de Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté)

Activités : pêche, aquaculture et activités liées (alimentaires et non alimentaires)

Notre territoire souhaite réaliser une analyse socio-économique des filières pêche-aquaculture et activités liées en s'appuyant sur une identification et une quantification des impacts de toute nature associés à ces filières : les impacts directs et les externalités. Ces externalités pourront être de nature sociales, écologiques ou économiques. Cette analyse fera l'objet d'un stage début 2023.

En préalable à cette analyse, un état des lieux de la pêche côtière et de l'aquaculture à l'échelle de notre territoire est à réaliser. C'est l'objet de la mission dans le cadre du projet tutoré.

Les étudiants devront identifier l'ensemble des données nécessaires et existantes avec l'aide des EPCI, définir une méthode pour les collecter, les analyser, et réaliser l'analyse. Ils devront également interroger la pertinence de l'échelle territoriale pour l'analyse de ces données. L'ensemble des données collectées à l'échelle du territoire constituera une base de données dont la mise à jour devra être possible, de manière cohérente et fiable.

L'état des lieux devra également permettre d'identifier les équipements collectifs qui intéressent les filières concernées (en précisant leur localisation et leur portage juridique) Pour l'état des lieux, les étudiants devront tenir compte des données déjà disponibles au sein des EPCI ainsi que des outils d'analyse et des enjeux liés aux politiques de développement et aux interventions économiques.

Les étudiants réaliseront une recherche bibliographique des études existantes (exemple : projet GIFS, projet CHARM, Observatoire de l'économie maritime en Bretagne, FranceAgrimer, CAD, etc...) et en rédigeront la synthèse.

Les domaines d'activité à investiguer prioritairement :

- Pêche
- Aquaculture
- Mareyage
- Transformation

Si la durée de l'étude le permet :

- Chantiers navals
- Bureaux d'études et autre
- Assurances
- Activités de sûreté marine

Les attendus : Rapport détaillant la méthodologie d'analyse des données, les données et les résultats de l'analyse ; les données présentées devront être exploitables à l'échelle de chaque EPCI.

- 1) Présentation du contexte et de l'objectif de l'Etude : présentation d'un état de l'art ;
- 2) Méthodologie :
- 3) Programme de l'Etude (du 1er septembre 2022 au 31 janvier 2023)
 - Etat de l'art à restituer par écrit avant le xxx
 - Phase d'enquêtes sur le terrain ; envisagée en xxx
 - Restitution orale le xxx
 - Rapport écrit de 15-20 pages
- 4) Encadrement du projet-Etude
 - les étudiants seront rattachés administrativement à Guingamp-Paimpol Agglomération, et plus particulièrement à la Chargée de mission Economie maritime, innovation et transitions de Guingamp-Paimpol Agglomération, basée à Plourivo. Pour autant, ils seront amenés à se rapprocher des deux autres EPCI pour mener leurs missions et travailler étroitement avec chacun des techniciens et élus concernés par le Projet-Etude.
 - xx et xx enseignants-chercheurs en économie, Institut Agro Rennes-Angers, département EGS